

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 38

Artikel: Un tour de bénichon
Autor: Senior
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'Almanach du Conteur Vaudois

pour 1922

est sorti de presse. — 80 pages de texte à deux colonnes
et très nombreuses gravures.

Publié avec le concours des collaborateurs du CONTEUR, il contient quatre nouvelles vandoises inédites et illustrées; une étude sur l'Association des Vandoises et le costume vaudois; des récits et proverbes en patois, illustrés; un article patriotique sur le canton de Vaud; les foires de la Suisse romande et bien d'autres choses trop longues à énumérer et dont nous laissons la surprise aux lecteurs.

60 ct. l'exemplaire

Le demander chez les libraires, kiosques, et dans le principal magasin de chaque localité vaudoise.

En vente aussi au bureau du CONTEUR VAUDOIS, Pré-du-Marché 9, Lausanne, qui l'enverra contre remboursement. Port en sus.

ARMOIRIES COMMUNALES



Veytaux. — L'écu de cette commune est d'argent et sa partie inférieure, qui est bleue, représente le bleu Léman; deux bandes verticales ondulées divisent l'écu en 3 parties. Ces deux bandes sont la Veraye et le ruisseau de Grandchamp; dans l'espace laissé libre entre les deux bandes onduées, une tour, à côté de laquelle est un cep de vigne; dans la partie supérieure de l'écu, un chamois qui paraît égaré sur ce ciel blanc. Cette tour serait un souvenir d'une ruine aujourd'hui démolie: la Tornettaz, ou peut-être encore représenterait Chillon; le cep serait le vignoble en raccourci et les bandes onduées les ruisseaux qui limitent la commune, comme nous l'avons dit. Ces armoiries ne sont pas à suivre comme modèle héraldique: elles sont vraiment trop chargées.

* * *



Villars-le-Comte. — La commune a offert à ses soldats, en 1919, une médaille commémorative de la garde des frontières portant un écusson divisé en 4 parties (écartelées); les carrés de gauche en haut et de droite en bas sont rouges, les deux autres sont verts. Sur le champ ainsi formé se voient deux épées croisées surmontées d'une couronne de comte. Ces couleurs rappellent que Villars-le-Comte fait partie du District de Moudon.

* * *



Villette. — Déjà au XVI^{me} siècle, Villette possédait des armoiries: un écu divisé en deux parties horizontalement; une partie supérieure blanche et une partie inférieure rouge; sur le tout, un cep de vigne feuillé de vert portant deux grappes blanches sur la partie rouge et une ou deux grappes rouges sur la partie blanche.



LO DJONNO

REVAITCE lo oncora on coup, lo dzo dau djonno. L'a bin tsandzi du lè z'autro iadzo. Dein lo vilhio teimps, on ètai pe re-treint, plie serrà qu'ora. On pouève pas fère quasu tot cein qu'on voliève quemet à dzo de vouà, sè bambana, rupà, bafrà, medzi à chautà, sè reimplià la bourdze de tote lè boustifaille qu'on pao trovà et pu sè soulà po fini, quemet ein a bin que fant ora. Na, l'ètai pas quiestion: lo djonno l'ètai lo djonno, na pas on djonno po dâi pronme quand bin l'ètai po dâi premiau.

Dan, de cein lài a vilhio, à boun'hàora lo deçando la vèprà, lè dzein écovessant dèveron lau z'ottò. Faillai que tot sâi remessi de sorta. On arai pas trovà su la tserrière, mimameint vè lè courtene, on fetson de paille de quie vo fère mau à n'on get de mousselon. Tot l'ètai asse proupro qu'on mor d'homme que vint de sè rasà. Du que lo leindèman faillai netteyi sa coucheince à dzo prido, devant lo bon Dieu, on coumeince à preparà lè z'adzi, po pouai l'eintrepousà su oquie de net. Eh va! l'ètant dinse, lè vilhio. San z'u moo ora, mâ respet!

Lo leindèman, lài avai dan lo prido. Quinta cougne! On lài ètai serrà quemet doze pudzin dèso la dzenelhie, à quemet treize petit caïenet que sant appondu ài tètè de la trouïe. Lè z'on setà, lè z'autro de pounce, avau dein l'allàie, amon su la louïe, pertot dâi tite, elliaque de tote lè dzein de la perrotse, sein ein manquà iena hormi lè malàdo et lè uoo, su lo lan. Sti dzo quie, on oïssai omète tsantà lè chaumo, por cein que lè z'autre demeindze, io régent ètai prau soveint tot solet et on fasai pas grand puffa po tsantà. Faillai oïre lo coupliet que sè dit:

Miséricorde et grâce au Dieu des Cieux!

Quinte resounâie, bonté dau ciet! et quinte quuve dein elliau coupliet. Lo régent couchive sè dépatsi po pouai teni lo ton pe grand teimps, po cein que l'ètai vilhio et que lo, chaumo ètai de stausse que lài dîant mineu. Mâ bernique, l'ètai dza à Cieux que la pe granta eimpartia fenameint que l'attrapàvant lo corde. Cein allève pe grà qu'à la tserri dein de la rointre. Avoué prau pacheince, on arrevàve tot parai à l'autro bet... et lo prido pregnai.

Sti dzo quie, lo menistre l'avai lo drà de tot dere que brava dzein et lài manquève pas. Coumeince pè no dere tot cein qu'on avai fé de mau. Ein avai onna lista! asse hiauta que lè niole. No desai qu'on arai ti meretâ d'it're bourlâ à petit fû dedein l'einfè; que l'è cein que manquera pas de no z'arrevâ; que lo bon Dieu ètai grindzo à tsavon contre ti no, tsaravoute qu'on îre; qu'onna soupliâte ne sè pouève pe rein mé, mâ faillai onna freacha de la mètsance. Adan on oïai motsi, socliâ épais, pliorâ, segottâ. On sè crayai dza à maiti bourlâ, et on sè peinsàve:

— Se l'è dinse que lè z'affère sè passant, faut que lo bon Dieu sâi lo diâbllo!

Lâi avai que elliau que n'ètant pas de la perrotse

que n'avant pas lo drà de pliorâ. Assebin, le n'avant qu'à allâ pliorâ tsi leu, à bin on lè rolhève quand vegnai l'abbayî.

Lo prido l'ètai grand, grand. N'è pas po rein qu'on desai: «Long quemet on prido de djonno». Lè crouïe leingue preteindant que lo menistre desai:

— Eh bin! sti coup, ma fenna ein a prai po son compto. L'è lo solet moment de tota la senanna que pouaïssè dèvesà sein que ie mine la leinga, assebin!

Oï, l'ètai biau quemet onna tsanson dâi z'autro iadzo, clli prido, quand mè rassovigno.

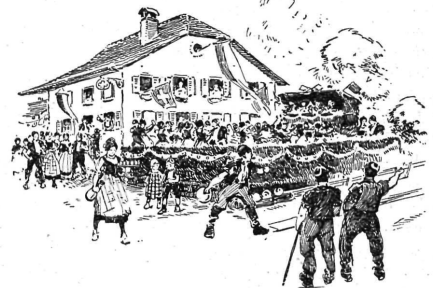
Et po lo dinâ on avai on bocon de soupa et dau quegnu ài premiau, qu'on avai fé lè dzo devant. Lè fenne l'avant meillau teimps. L'ètant bin dein lau drâi de sè repousâ, leu assebin. Lài avai pas tant à potâdâi.

La vèprà, lè dzouveno allàvant couilli lè z'alogne dein lè z'adze. Lè z'homme et lè fenna restàvant setâ su lo banc devant l'ottò, tant qu'à l'hàora de gouvernâ.

Aprî cein on bèvessai 'na gotta de café ein remedzeint la tâtra ài premiau et on allève sè reduire à boun'hàora.

N'ètan-te pas biau elliau djonno, oncora on iadzo, dite-vâi, vo?

Marc à Louis, du Conteur.



UN TOUR DE BÉNICHOM

BA colline qui s'étend à l'ouest de Romont, entre les cantons de Vaud et Fribourg, a une superficie considérable. Les opulentes forêts qui la couronnent sont assez bizarrement découpées; elles présentent des échancrures, des solutions de continuité d'un aspect très pittoresque. Ces vastes sapinières enserrant des prairies assez peu productives, en raison de leur éloignement des habitations, et aussi à cause de la nature du sol.

Par exception, on remarquait, il y a quelque quarante ans, un domaine de valeur, enclavé dans un massif forestier, à sept ou huit kilomètres de R... Le propriétaire, d'origine bernoise, avait acquis ce domaine à des conditions avantageuses. Il y avait réalisé des améliorations considérables. Comme la plupart de ses compatriotes, il était actif, sobre, intelligent et très expert en agriculture. *** — nous ne dirons pas le nom — était riche; mais il avait enregistré deux chagrins en sa vie: il avait perdu sa femme après quelques années de mariage, puis il n'avait qu'une fille unique, nommée Rosa. Celle-ci, forte et gracieuse jeune fille, était douée d'un caractère très doux, presque timide. Elle était élevée par sa tante, sœur de son père; celle-ci avait l'aspect d'une virago sans peur et sans reproche. Du reste,

très attachée à son frère, dont elle soignait les intérêts avec le plus entier dévouement, elle possédait un avoir assez rondet qu'elle destinait à sa nièce.

Le domaine de *** confinait au territoire vaudois. Dans la commune limitrophe, le fils d'un fermier avait remarqué la gracieuse Rosa et venait de temps en temps passer une soirée auprès d'elle.

Marc était un jeune homme très accort, solidement charpenté, joli cavalier, dragon de l'escadron 4. Deux choses déplaisaient à la tante de Rosa : il avait les cheveux d'un blond ardent, puis il n'était pas assez riche. Ces deux motifs d'antipathie faisaient le sujet de conversations nombreuses et animées entre la tante et la nièce. La première, du ton le plus touchant, s'appliquait à faire partager ses répulsions à la douce Rosa. Celle-ci plaidait plutôt timidement la cause du jeune Vaudois qui ne lui déplaisait pas trop.

Malheureusement pour Marc, un rival sérieux lui était opposé, chaleureusement patronné par la tante et vu de bon œil par le père. Ce prétendant, Johann, fils unique d'un riche montagnard de l'Oberland, était venu se fixer non loin de Lucens pour se familiariser avec la langue française. Ses parents avaient des relations anciennes déjà avec la famille de Rosa et le jeune homme n'avait pu voir cette dernière, jeune et fraîche, sans en être grisé. Il venait le plus souvent possible lui conter fleurette. Son extérieur, tout aussi avantageux que celui de Marc, prévenait en sa faveur. Il avait des chances sérieuses de succès.

Cependant les instances des deux prétendants devenaient de plus en plus vives et démonstratives. Le moment approchait où la jeune fille devrait fixer son choix. Marc n'avait pas tardé à remarquer les mauvaises dispositions de la tante à son égard. En vue d'obtenir un avantage sérieux sur son rival, il crut opportun de frapper un coup qui pourrait être décisif en lui conciliant sans retour les bonnes grâces de la jeune fille.

On approchait de l'époque où les *bénichons* battent leur plein en terre fribourgeoise, réjouissances qui passionnent la jeunesse des deux sexes durant trois jours consécutifs. Marc proposa à la charmante Rosa de se rendre ensemble dans un village voisin de R... On se rencontrerait le lundi suivant, vers deux heures, sur la route qui traversait la forêt prochaine, et l'on valserait tout son soûl, jusqu'à épuisement. La jeune fille prétexterait une course à la ville pour affaires de toilette. L'heureux couple devait être véhiculé par le cheval de cavalerie de Marc, bête superbe et pleine de feu.

La première partie du programme s'effectua sans encombre, par une journée splendide. A l'arrivée au village fribourgeois, nos deux amoureux se trouvèrent au milieu d'une foule bruyante et animée qui s'en donnait à cœur joie sur le pont de danse, aux sons d'une musique vaudoise pas trop mal composée. Il y avait donc du plaisir et de la gaité en perspective.

Marc s'occupa d'abord de caser son cheval pendant que la belle Rosa se délectait à voir tourbillonner les danseurs. Les écuries de l'auberge étant comblées, on indiqua à Marc une maison voisine où il trouverait de la place pour son coursier. Il en trouva, en effet, dans une étable où il y avait deux vaches. Malheureusement, en passant sur le creux de purin, deux planches cédèrent sous le poids du cheval dont la croupe s'immergea dans le liquide nauséabond, tout en éclaboussant copieusement le jeune Vaudois. Le quadrupède s'en tira avec quelques éraflures sans gravité et subit un lavage soigné; mais pour Marc, l'accident eut des conséquences plus fâcheuses. Ses vêtements, imprégnés de purin, exhalèrent un parfum des moins attractifs. Sa compagne, désolée de ce contretemps, tenta, mais en vain, par des ablutions multiples, de remédier à l'inconvénient qui entravait si lamentablement la partie de plaisir que l'on s'était promise. Quelques plaisanteries plus ou moins attiques de divers danseurs vinrent encore ajouter à l'amertume de l'épisode.

Après avoir savouré du bout des dents quelques pâtisseries de *bénichon*, nos deux tourtereaux jugèrent préférable de s'éloigner de cet endroit malchanceux. Ils projetèrent une courte excursion dans le voisinage et résolurent de rentrer par un chemin autre que celui de l'arrivée à la *bénichon*.

Marc, quelque peu décontenancé, avait senti bais-

ser le thermomètre de ses sentiments. Rosa essayait de relever le moral de son ami; elle n'y parvenait guère. Peut-être eût-elle fini par y réussir si une nouvelle aventure, plus lamentable que la première, n'était venue mettre le comble à leur infortune.

Après avoir traversé au grand trot le village de L..., les deux *bénichonneurs* arrivèrent près d'un immense poirier dans le tronc duquel une colonie de frelons avait élu domicile. Deux ou trois gamins, embusqués dans la haie voisine, bombardaient le frelonnière à coups de cailloux avec le plus grand succès. L'essaim en furie bourdonnait autour de l'arbre sans découvrir ses persécuteurs. Au passage de la voiture, quelques frelons vinrent s'abattre sur le cheval et d'autres sur les deux voyageurs. On devine ce qui s'en suivit : le cheval s'emporta dans un galop échevelé, tandis que Marc et sa compagne poussaient des gémissements et des cris de douleur.

Le modeste équipage ne pouvait continuer longtemps cette allure furibonde : il versa à l'un des tournants de la route, jetant les amoureux dans les broussailles d'où ils se relevèrent meurtris, ensanglantés et les vêtements quelque peu endommagés. Le cheval, après avoir brisé traits et brancard, s'enfuit ventre à terre jusqu'à son écurie.

Comment dépeindre la rentrée des deux tourtereaux que les piqures des frelons avaient mis en piteux état ? Marc regagna pédestrement le logis paternel, le cœur gros d'amertume et oppressé par tant de déceptions. Le compte-rendu qu'il dut faire à son père lui attira une sermon de première classe. Ses ennuis se compliquaient de l'inquiétude causée par la situation où se trouvait la belle Rosa et les conséquences probables de l'aventure. Il ne tarda pas à être fixé là-dessus.

Rosa, beaucoup plus maltraitée que lui par les frelons, avait dû s'aliter et faire appeler un médecin. Elle avait avoué à la redoutable tante la petite escapade provoquée par Marc, et l'aversion de celle-ci pour le jeune homme était arrivée au paroxysme. Elle avait signifié à sa nièce qu'elle devait renoncer définitivement à ce prétendant, sous peine d'être privée de son héritage.

La jeune fille s'inclina en soupirant. Dès qu'elle fut sur pied, elle fit parvenir à Marc une lettre relatant la douloureuse détermination. L'amoureux congédié en fut navré; il voua la fatale tante aux puissances infernales et médita quelle vengeance il pourrait exercer contre elle qui ruinait ses projets conjugaux. Finalement il ne trouva rien de mieux, en faisant une dernière visite à sa chère Rosa pendant l'absence de la tante, que de mélanger une forte dose de poudre sternutatoire à la provision de tabac à priser dont celle-ci se bourrait le nez, puis de saupoudrer ses draps de lit de poudre à gratter.

Quelques années plus tard, la charmante Rosa, ayant épousé son second prétendant, me racontait cette historiette. Si, comme c'est probable, elle vit encore, elle ne s'offusquera pas de la trouver dans les colonnes du *Conteur*. Senior.

LE CHAPEAU DU JEUNE

Au cours d'une conversation avec un Lausannois, un pasteur du Jura vaudois exprimait son aversion pour le port des chapeaux haut de forme, coiffure qu'il estimait incommode.

— D'ailleurs, disait-il, ce chapeau n'est en somme, pour nous, aucune marque de distinction, puisque dans quelques villes, entr'autres à Berne, il est la coiffure spéciale des ramoneurs.

— Précisément, répliqua le Lausannois, il est certaine solennité où le port de ce chapeau s'impose pour vous.

— A l'occasion de quelle solennité ?

— Le jour du Jeûne.

— Pour quel motif ?

— C'est le jour où vous avez pour mission d'administrer une « bonne ramonée » à vos auditeurs. Pn.

— DÉLAI. — Oui, mais si je mets mon argent à la caisse d'épargne, quand est-ce que je pourrai l'en retirer ?

— Quand tu voudras. Ainsi, si tu l'y mets aujourd'hui, tu peux déjà le reprendre demain, pourvu que tu préviennes quinze jours d'avance.



FIGURES VAUDOISES

Le tisserand



La grandi dans le village, malingre et délaissée, à l'écart de la troupe bruyante et robuste des autres enfants. Il a gardé de cette enfance chétive une nature sensible, un peu défiante, plus raffinée que l'âme campagnarde. N'étant pas taillé pour les travaux rustiques, trop frêle pour tenir ferme les cornes de la charrue, ou pour hisser les lourdes gerbes sur les chars des moissons, il a pris un métier tranquille, presque un métier de femme : il est tisserand.

Il vit dans une sorte de masure solitaire, tapie à flanc la colline, enfouie sous l'ombre humide de deux gros noyers. Le chemin boueux qui conduit à sa porte, s'enfoncé, quelques pas plus loin, dans l'obscurité d'un bois broussaillieux dont les enfants ont peur. Le lieu s'appelle « Bramafan », ce qui veut dire « Brème la fin ». Ce nom suggère des idées de vieille légende triste qui s'accordent avec la misère de ce gîte.

Pourtant, la vie que mène là ce solitaire, est paisible et bonne.

Si l'on entre dans sa demeure, passé le corridor sombre aux murs décrépits que l'humidité désagrège, on le trouve au travail.

Les yeux s'habituent avec peine à l'obscurité de la chambre étroite, dont la fenêtre basse est toujours close.

L'homme est assis à son métier, le dos voûté. On voit sa silhouette à contre jour dans la lueur qui vient de la lucarne.

Devant lui, on devine des montants de bois bizarrement agencés, feutrés de poussière et de toiles d'araignée, qui se perdent dans les poutres du plafond.

La machine en mouvement fait un fracas à ne pas s'entendre. A chaque geste du tisserand, tout l'échafaudage s'ébranle lourdement. La pédale heurte, les bois grincent; deux plans de fils verticaux tendus comme des cordes de harpe s'entrecroisent d'un mouvement saccadé. On voit courir entre eux, alerte et noire comme une souris, la navette, que l'homme actionne d'une main en tirant sur une ficelle. Le bruit dur qu'elle fait aux deux bouts de sa course claque parmi les chocs boiteux et le sourd tremblement de l'étrange mécanique.

Sous le métier, une pièce de toile rude, en gros fil de chanvre, ponctuée de nœuds, s'allonge et s'enroule par secousse.

Les femmes y tailleront les draps rêches des lits campagnards, ou la nappe aux gros plis, fraîche et blanche, de l'auberge du village.

(J. de Leysin.)

René BURNAND.

A GINGINS



DANS le n° 8 de la *Revue historique vaudoise*, M. le professeur Eug. Mottaz publie trois petites notes manuscrites, écrites par le pasteur Monachon, qui fut en poste à Gingins de 1811 à 1845, et qui concernent cette localité.

La première est relative à un tilleul planté devant la maison de commune de Gingins en 1748 ou 1749. On y trouve ce qui concerne une coutume aujourd'hui perdue, mais assez fréquente encore il y a quelques années.

A cette époque, M. Mestral était gouverneur de la commune. Après avoir planté le tilleul, le dit Mestral, entouré de la foule des curieux et surtout d'une foule de jeunes gens, appela l'un d'eux, nommé Gabriel Girod, et lui tira fortement les oreilles en lui disant :

— Tu te souviendras que tu avais quatorze ans quand ce tilleul a été planté.

* * *

La seconde nous parle d'un platane planté en 1812, par M. César Lautard, ancien châtelain de